
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 avril 2021 à 19 h
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL ROSSI,
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Éric Truchon, directeur des travaux publics par intérim
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, souhaite la bienvenue aux citoyens. Mme Rossi présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante, déclare la séance ouverte.

CA21 10 077

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Hommage à M. Claude Taillefer et Mme Marisa Ferreti Barth;
 - Opération nettoyage du printemps à l'arrondissement – civilité et modalités des collectes;
 - Remerciements aux organismes pour l'aide au nettoyage de l'arrondissement.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Clarac

Points d'informations :

- Préparation des terrains/parcs pour l'été;
 - Respect des consignes sanitaires;
 - Stationnement dans les rues et démantèlement des abris tempo;
 - 13 avril 2021, début du mois du Ramadan.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Certificat de l'office québécois de la langue française.
-

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Bon début de mois du Ramadan;
 - Remerciements aux organismes pour le nettoyage à l'arrondissement;
 - Avancement des travaux du SRB Pie-IX;
 - Changement de la Règlementation sur la vitesse pour du 30 km/h dans les rues locales – statistiques au niveau des collisions et intersections problématiques.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 28.

M. Daniel Simard

-Vitesse sur la rue Pascal entre Désy/Rolland, problématique pour l'arrêt au coin de Pascal /Corbeil;
-Application du Règlement 1530 sur le stationnement pour les camions commerciaux.

Mme Julie-Anne Moreau

-Retrait de l'arrêt au coin de Plaza et ajout de celui au coin de Paris;
-Installations des bollards de la piste cyclable.

M. Jean-François Gagné

-Aménagement du boulevard Gouin entre Rome et Langelier – sécurité;
-Installations des bollards pour les pistes cyclables.

M. Hassan Nasrallah

-Dépôt d'une pétition concernant des personnes sans-abris - problématiques de comportements dans leur secteur.

Mme Chantal Trottier

-Propreté à Montréal-Nord – début du nettoyage des rues et trottoirs ;
-Possibilité d'ajouter des poubelles publiques.

Mme Chantal Trottier

-Embauche d'étudiants pour créer une brigade environnementale permettant de nettoyer les déchets dans les rues.

Fin de la période de questions du public à 19 h 48.

19 h 48 Suspension de la séance

19 h 54 Reprise de la séance

CA21 10 078

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2021, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA21 10 079

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1218721002

CA21 10 080

Adjuger à Les Entreprises Daniel Robert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 894 225,77 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement du parc Aimé-Léonard, autoriser une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et 189 708,75 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 371 372,02 \$. Appel d'offres 1077 / 6 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Entreprises Daniel Robert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 894 225,77 \$, taxes incluses, le contrat 1077 pour le réaménagement du parc Aimé-Léonard;

QUE soit autorisée une dépense de 287 437,50 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 189 708,75 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 371 371,02 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218544001

CA21 10 081

Adjuger à Média Construction, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 635 452,69 \$, taxes incluses, un contrat pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et autoriser une dépense de 276 000 \$ pour les contingences, de 106 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et les frais de laboratoire, pour une dépense totale de 2 017 452,69 \$.

Appel d'offres 1090 / 4 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à Média Construction, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 635 452,69 \$, taxes incluses, le contrat 1090 pour le réaménagement des locaux administratifs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 276 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 106 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et laboratoire;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 017 452,69 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1218109002

CA21 10 082

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1083 pour les travaux de réfection des entrées de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1083 pour les travaux de réfection des entrées de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1218109001

CA21 10 083

Accorder une contribution financière maximale de 39 341,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 39 341,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1219011010

CA21 10 084

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Halte-Femmes afin de réaliser une campagne de sensibilisation à la violence conjugale en contexte de pandémie et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Halte-Femmes de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation à la violence conjugale en contexte de pandémie ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1216324001

CA21 10 085

Accorder une contribution financière de 1 000 \$, au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une contribution financière de 1 000 \$ au Fonds 1804 pour deux bourses scolaires de 500 \$ chacune qui seront remises lors du Gala pour la persévérance scolaire édition 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1213573002

CA21 10 086

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre (22 avril 2021) et de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2021), et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Agence de Développement Durable de Montréal-Est-Centre-Nord (ADMECN) pour la tenue de la Journée internationale de la Terre (22 avril 2021) et de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2021);

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1213573004

CA21 10 087

Accorder une contribution financière de 250 \$ au Cégep Marie-Victorin pour la tenue d'un spectacle regroupant les étudiants finissants du profil interprétation qui aura lieu le 17 mai 2021, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Cégep Marie-Victorin pour la tenue d'un spectacle regroupant les étudiants finissants du profil interprétation qui aura lieu le 17 mai 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1213573003

CA21 10 088

Accorder une contribution financière de 250 \$, à Montréal-Nord En Fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange De Ripabottoni, pour le Comité de la Chorale Italienne Sainte-Gertrude, pour la poursuite de leurs activités afin d'empêcher l'isolement des personnes âgées seules, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$, à Montréal-Nord En Fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange De Ripabottoni, pour le Comité de la Chorale Italienne Sainte-Gertrude, pour la poursuite de leurs activités afin d'empêcher l'isolement des personnes âgées seules;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1217606010

CA21 10 089

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 15 mai 2021 et le 4 septembre 2021 et autoriser le chef de section - soutien général à signer ladite entente.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée l'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ARPE-Québec pour la mise en place de deux journées de collectes spéciales de produits électroniques soit le 15 mai 2021 et le 4 septembre 2021;

ET QUE soit autorisé le chef de section - soutien général à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1213602007

CA21 10 090

Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 28 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217606007

CA21 10 091

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2021.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217606008

CA21 10 092

Autoriser une dépense de 850 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 10e édition du tournoi de golf annuel prévu le 2 juin 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 850 \$ auprès du Congrès national des Italo-Canadiens (CNIC) pour l'achat d'une commandite d'un trou du parcours de golf lors de la 10e édition du tournoi de golf annuel prévu le 2 juin 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1213573006

CA21 10 093

Autoriser une dépense de 500 \$, auprès de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le feuillet de l'activité pour souligner "La journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées" du 15 juin 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$, auprès de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le feuillet de l'activité pour souligner "La journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées" du 15 juin 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1213573005

CA21 10 094

Approuver la reconnaissance et le soutien de la Troupe de danse Mapou Ginen, à titre de partenaire de mission partagée et reconduire la reconnaissance du Carrefour des retraités de Montréal-Nord, de la Fondation des médecins Canado-Haïtiens à titre de partenaire privé, les Productions Qu'en dit Raton, à titre de partenaire de mission partagée et l'organisation du Hockey mineur de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de janvier 2021 à janvier 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la reconnaissance et le soutien de la Troupe de danse Mapou Ginen, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de janvier 2021 à janvier 2024;

QUE soient reconduites les reconnaissances du Carrefour des retraités de Montréal-Nord et de la Fondation des médecins Canado-Haïtiens à titre de partenaire privé, pour la période de janvier 2021 à janvier 2024;

QUE soit reconduite la reconnaissance des Productions Qu'en dit Raton, à titre de partenaire de mission partagée, pour la période de janvier 2021 à janvier 2024;

ET QUE soit reconduite la reconnaissance de l'organisation du Hockey mineur de Montréal-Nord, à titre de partenaire de mission complémentaire, pour la période de janvier 2021 à janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1217549001

CA21 10 095

Adopter le Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA21-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA21-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2021) afin d'ajouter des frais aux travaux relatifs au domaine public.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1212577003

CA21 10 096

Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0008-7 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin de déléguer certaines autorisations au directeur.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1212577001

CA21 10 097

Adopter le Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R. a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA08-10-0007-3 modifiant le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public en concordance au système A.G.I.R.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1217987001

CA21 10 098

Adopter le Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

Attendu qu'une copie du Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement 1570-5 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1212577004

CA21 10 099

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relativement au second projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boul. Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1217161001

CA21 10 100

Déposer aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-046 visant à autoriser des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser les usages spécifiques suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)

COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B) Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C) Boulangeries .

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un comptoir de vente de produits alimentaires fabriqués sur place et accessible au public soit aménagé et maintenu dans le bâtiment;

QUE les usages spécifiquement autorisés soient limités aux superficies suivantes :

- Commerces de gros de produit alimentaire (entreposage, réception et expédition) = 1800 mètres carrés;
- Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation du poisson ET Boulangeries (Production) = 2100 mètres carrées.

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 100% à la livraison du projet;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plan de réaménagement de la façade nord-est réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés 19 du janvier 2021;
- Plan de réaménagement du stationnement situé au coin nord-est du terrain réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 20 janvier 2021;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1217161001

CA21 10 101

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant secondaire de 1,67 m au lieu de 2,25 m pour le 4255, rue de Castille, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 12 mars au 26 mars 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant secondaire de 1,67 m au lieu de 2,25 m;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Alain Thiffault, arpenteur-géomètre de Groupe SR, daté du 9 mars 2015 et déposé à la DAUSE le 2 décembre 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 124 du cadastre du Québec, soit le 4255, avenue de Castille.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1217758001

CA21 10 102

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre 0 case de stationnement au lieu de 2 pour le 10901, avenue Poitras, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2020-074.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 12 mars au 26 mars 2021;

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un nombre de cases de stationnement inférieur à celui exigé, soit 0 case au lieu de 2 pour un bâtiment résidentiel de 3 logements hors sol;

QUE cette dérogation soit conforme aux plans d'aménagements intérieurs préparés par Mazen Chamseddine, architecte, datés du 8 mars 2021, déposés à la DAUSE le 8 mars 2021;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 470 du cadastre du Québec, soit le 10901, avenue Poitras.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1217758002

CA21 10 103

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 4,2 m au lieu de 4,5 m pour le 12275, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 12 mars au 26 mars 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 4,2 m au lieu de 4,5 m;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Sylvain Ladouceur, arpenteur-géomètre pour la firme LADOUCEUR arpenteur géomètre, daté du 10 août 2001;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 095 989 du cadastre du Québec, soit le 12275, boulevard Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1214602001

CA21 10 104

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant de 3,64 m au lieu de 4,5 m, une marge avant secondaire de 1,53 m au lieu de 2,25 m, permettre 0 case de stationnement au lieu de 1 et permettre une façade principale perpendiculaire à la voie publique plutôt que de façon parallèle, pour le 11930, avenue Savard, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 12 au 26 mars 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant de 3,64 m au lieu que de 4,5 m, une marge avant secondaire de 1,53 m plutôt que 2,25 m, 0 case de stationnement au lieu de 1 et une façade perpendiculaire à la voie publique au lieu de parallèle;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation réalisé par Véronique Armand, arpenteure-géomètre, pour le groupe SR inc., et daté du 25 septembre 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux .

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 846 401 du cadastre du Québec, soit le 11930, avenue Savard.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1217161002

CA21 10 105

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m et abroger les dérogations mineures rendues caduques par la modification du projet soit : les 9 cases de stationnement au lieu de 10, l'allée de circulation de 5,38 m au lieu de 7,1 m, et la localisation d'une sortie d'air en marge latérale pour le 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge avant principale de 0,74 m au lieu de 4,5 m, conformément aux plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 11 mars 2021;

QUE soit abrogées les dérogations mineures suivantes rendues caduques par la modification du projet :

- 9 cases de stationnement au lieu de 10 comme prescrit à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R. 1562;
- une allée de circulation de 5,38 m au lieu de 7,1 m comme prescrit à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R. 1562.;
- la localisation d'une sortie d'air en marge latérale alors que l'usage y est prohibé à l'article 94 du Règlement de zonage R.R. 1562.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 551 et 2 210 164 du cadastre du Québec, soit le 4800, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1197040014

CA21 10 106

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification du projet visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment multifamilial de 20 logements comportant six étages pour le 4800, boulevard Léger, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification du projet approuvé;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET CE, conformément aux documents déposés, soient les plans d'architecture préparés par 2Architectures, datés du 11 mars 2021;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 551 et 2 210 164 du cadastre du Québec, soit le 4800, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1197040017

CA21 10 107

Abroger la résolution CA16 10 328 concernant la résolution PP-026 qui autorise l'occupation du bâtiment situé au 10015, avenue de Bruxelles, par des usages de la classe d'usage Cd (divertissement culturel et sportif).

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution CA16 10 328 concernant la résolution PP-026 qui autorise l'occupation du bâtiment situé au 10015, avenue de Bruxelles, par des usages de la classe d'usage Cd (divertissement culturel et sportif).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1160576016

CA21 10 108

Titulariser M. Kaloyan Donchev à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs (piscine), à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 17 avril 2021.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Kaloyan Donchev, matricule 100076624, à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs (piscine), (emploi 600470, poste 79466), groupe de traitement 14-003, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 17 avril 2021.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1214111003

À 20 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante de l'arrondissement déclare la séance levée.

Mme Chantal Rossi
maïresse suppléante

Anne-Sophie Bergeron
secrétaire d'arrondissement substitut